

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2022-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **6 juin 2022 à 19h** à la salle du conseil municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

**Demandeur et identification du site concerné :**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2022-01 déposée par « Le Café la Caisse » pour la propriété située au 93 rue de la Mer à Baie-des-Sables sur le lot 5 933 498 du cadastre du Québec (matricule : 7598-62-6983).

**Nature et effets :**

Le demandeur désire ajouter les usages relatifs au groupe « Communautaire ». Pour ce faire, il a besoin d'obtenir l'autorisation suivante :

Autoriser une marge de recul latérale de 1.96 mètre du bâtiment principal alors que le chapitre 6.4 du règlement de zonage stipule une marge de recul latérale minimale de 6.00 mètres pour ce groupe d'usages.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le conseil municipal, rendrait cette propriété conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance ou en transmettant un écrit à l'avance par courriel à [baiedessables@lamatanie.ca](mailto:baiedessables@lamatanie.ca) ou par la poste au bureau municipal.

Donné à Baie-des-Sables, ce 19 mai 2022.

---

Adam Coulombe  
Directeur général et greffier-trésorier